



Actualité

HÔTELLERIE-RESTAURATION. L'Umih « un syndicat qui défend les intérêts de nos adhérents »

Président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) de Vendée depuis 2020, Tarek Tarrouche défend une profession confrontée à de nombreux défis, entre une conjoncture économique fragile, une évolution des habitudes de consommation et une concurrence jugée déloyale.

Née en 1947, l'Umih s'apprête à célébrer son 80^e anniversaire l'an prochain. L'organisation professionnelle fédère aujourd'hui environ 700 adhérents en Vendée. « Mais surtout, nous sommes un syndicat professionnel qui défend les intérêts de nos adhérents à tous les niveaux, du local au national », explique Tarek Tarrouche. Les professionnels du secteur peuvent compter sur un accompagnement économique, juridique et social, ainsi que sur une veille constante concernant l'évolution des réglementations. L'Umih vendéenne se distingue d'ailleurs par son dynamisme. Elle est la première organisation

du secteur en Pays de la Loire et la neuvième en France parmi la centaine d'unions.

« L'année 2025 a été mitigée »

« L'année 2025 a été mitigée », constate le président. Si elle a été correcte pour l'hôtellerie, qui a gardé son rythme de croisière, les restaurants, bars et discothèques sont en revanche « dans une fragilité exceptionnelle ». En cause, plusieurs facteurs conjoncturels : l'inflation, qui pèse sur le budget des consommateurs et modifie leurs habitudes de sortie. À cela s'ajoute la forte dépendance du secteur aux conditions météorologiques. « Le moindre battement d'ailes affecte nos établissements, en particulier les restaurateurs », résume-t-il.

Au-delà de la conjoncture, la profession doit aussi relever des défis structurels, en particulier celui de l'attractivité des métiers. Selon Tarek Tarrouche, il est indispensable de répondre aux attentes des jeunes générations : répondre à leur quête de sens dans l'exercice de leur métier et améliorer leurs conditions au travers de solutions

concrètes, notamment en matière de logement. Une question particulièrement sensible sur le littoral vendéen.

Hébergements saisonniers à moindre coût

Plusieurs pistes sont actuellement étudiées. L'Umih travaille à accompagner des particuliers dans des projets de rénovation de logements destinés à être mis à disposition des salariés. L'organisation encourage également les communes à mobiliser leurs campings municipaux pour proposer des hébergements saisonniers à moindre coût. D'autres initiatives sont à l'étude, comme la mise à disposition de terrains pour accueillir des habitats légers de type mobil-home ou tiny house.

Quand on lui rappelle la tragédie de Crans-Montana le 31 décembre 2022, Tarek Tarrouche s'affiche déterminé. « J'ai toujours dit que le contrôle constitue une garantie essentielle, une assurance pour tous. » D'ailleurs, la priorité de l'Umih pour l'année 2026 est la lutte contre le paracommercialisme, c'est-à-dire les activités commerciales

exercées par des particuliers ou des organismes qui n'ont pas le statut de commerçant ou qui n'en supportent pas les obligations et les charges en matière de règles d'hygiène, de chaîne du froid, de vente d'alcool...

« Les règles protègent »

Au-delà de la concurrence jugée déloyale, il s'agit de protéger les salariés et les consommateurs. C'est pourquoi le président de l'Umih appelle les services de l'État à renforcer les contrôles, tout en soulignant la pédagogie déjà mise en œuvre en Vendée.

Malgré les difficultés, le secteur continue de se mobiliser. L'Umih vient ainsi d'organiser la troisième édition du salon VendéePrho, un rendez-vous professionnel qui se tient tous les deux ans. L'événement a attiré environ 5 000 visiteurs, soit une fréquentation en hausse de 30 % par rapport à la précédente édition. « C'est une grande fierté », se réjouit Tarek Tarrouche, saluant l'engagement de l'ensemble des acteurs de la filière.

Pour lui, cet élan collectif



Tarek Tarrouche est le président de l'union des métiers et industries de l'hôtellerie. UMIH

reste la clé pour affronter les transformations du secteur. « Nos métiers, qui demandent des compétences et le respect

de la loi. Car les règles protègent à la fois les salariés et les consommateurs. »

■ <https://www.umih85.fr/>